

REPUBLIQUE POPULAIRE REVOLUTIONNAIRE
DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE POPULAIRE
NATIONALE

LOI N° 020/83 PORTANT
RATIFICATION DE LA CONVENTION D'ETABLIS-
SEMENT DE MIFERGUI-NIMBA AVEC SES ANNEXES
SIGNEES A CONAKRY LE 23 FEVRIER 1983
ENTRE LA REPUBLIQUE POPULAIRE REVOLUTION-
NAIRE DE GUINEE ET LA SOCIETE DES MINES
DE FER DE GUINEE POUR L'EXPLOITATION DES
MONTS NIMBA ET LES PARTENAIRES "B" POUR
LA PROSPECTION ET L'EXPLOITATION DES
GISEMENTS DE MINERAL DE FER DES MONTS
NIMBA .

L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE

Vu les articles 64 , 65 , 66 et 90 de la Constitution ;
APRES en avoir délibéré ;
ADOpte la LOI dont la teneur suit ;

Article 1.- Est ratifiée la Convention d'Etablissement avec ses Annexes signées le 23 Février 1983 entre la République Populaire Révolutionnaire de Guinée et la Société des Mines de Fer de Guinée pour l'exploitation des Monts Nimba et les partenaires "B" pour tant sur la prospection et l'exploitation des gisements de minéral de fer des Monts Nimba .

Article 2.- La présente LOI sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République Populaire Révolutionnaire de Guinée
Ainsi délibéré et adopté en séance publique ,/-

Conakry, le 25 Juillet 1983
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
POPULAIRE NATIONALE

DAMANTANG CAMARA